



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

17 Juin 2020



Date d'affichage

17 Juin 2020



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 28

Votants 29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX -  
PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY – HATAT –  
DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Madame Rose-Marie LAINÉ à Monsieur François GAINETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Éric DECLUY a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1895 – OBJET : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'UTILISATION  
DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE  
ET DE COHESION SOCIALE**

**N° 20.1895 – OBJET : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'UTILISATION  
DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE  
ET DE COHESION SOCIALE**

En 2019, la Commune de Saint-Memmie a bénéficié d'une somme de 178 871 € au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Conformément à l'article L 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel retraçant l'utilisation de cette dotation doit faire l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal, au plus tard avant la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la dotation a été versée.

Ce rapport doit exposer les actions de développement social et urbain entreprises, et en décrire l'impact sur les budgets de fonctionnement.

La municipalité de Saint-Memmie est très attachée à l'action sociale qu'elle peut mener en intervenant de diverses façons, et ce, chaque année.

En 2019, la dotation de solidarité urbaine a été utilisée pour les actions suivantes :

**Centre Communal d'Action Sociale :**

Une subvention de 120 000 € a été versée au CCAS lui permettant d'intervenir au plus près des personnes défavorisées.

**Mise à disposition gracieuse de salles, gymnases, locaux :**

Divers locaux (salles, gymnases) ont été mis régulièrement et gracieusement à disposition d'associations qui œuvrent dans le domaine social ou caritatif.

Les associations bénéficient chacune d'une salle, une demi-journée par semaine pour leurs permanences.

De même, le Conseil Départemental de la Marne pour les permanences de l'assistante sociale du secteur (1 fois/semaine), la mission locale (1 fois/mois) et le CIDF (1 fois/semaine) bénéficient d'une mise à disposition d'un bureau.

L'ensemble de ces mises à disposition peut être évalué à 20 000 € pour l'année.

De plus, la « bibliothèque sonore de l'agglomération châlonnaise » dispose, à titre permanent, d'un local de 60 m<sup>2</sup> dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Le coût de la mise à disposition de ces locaux pour la collectivité s'élève à 20 000 €.

Le CCAS de la ville organise des ateliers par ½ journées tout au long de l'année (atelier cuisine, café rencontre, pause parents, informatique).

Le coût de la mise à disposition des locaux s'élève à 4 500 € par an.

**Total des mises à disposition des locaux : 44 500 €/an.**

**Restauration scolaire : Pause méridienne 12 h 00 – 14 h 00**

Dans le domaine de la restauration scolaire, la commune supporte près de 50 % des frais afférents aux repas et à l'encadrement des enfants, soit 4,00 €/repas.

280 enfants sont inscrits à la cantine (171 primaires et 105 maternelles) et sont encadrés par 18 intervenants animateurs.

**Le coût pour la commune s'élève à 149 000 € pour l'année 2019.**

**Accueil périscolaire au sein des écoles de la commune :**

**Service municipal d'accueil :**

Un service d'accueil est mis en place par la commune en élémentaire et maternelle.

- Les matins : 50 enfants accueillis
  - Les soirs jusque 18 h 00 : 115 enfants accueillis
- Ils sont encadrés par 9 adultes dont 2 enseignants.

**Le coût de fonctionnement de cette opération s'élève à 28 000 €/an pour la commune.**

**Accueil de la petite enfance :**

La commune dispose d'une structure multi-accueil (crèche collective et halte-garderie).

**Le coût à charge de la commune est de 25 % environ, soit plus de 173 000 € pour l'année 2019.**

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale participe donc au financement de toutes ces actions au profit des familles.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'exposé qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

⇒ **PREND** acte et **APPROUVE** l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2019 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **25 Juin 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN